

### Le taux de chômage diminue au mois de mars

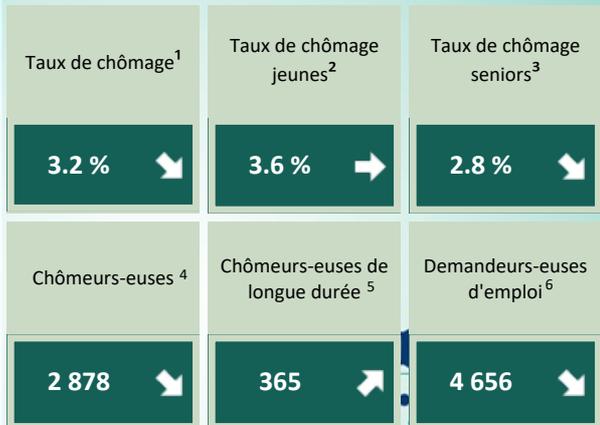
Au mois de mars 2024, le nombre de demandeurs-euses d'emploi diminue (-51) pour atteindre 4'656 personnes. Une baisse du nombre de chômeurs-euses (-67) est également constatée avec un effectif qui s'établit désormais à 2'878 personnes.

Par rapport au mois précédent, le taux de chômage neuchâtelois diminue de 0.1 pt pour atteindre 3.2%. Une baisse de 0.1 pt est également observée au niveau de la Suisse romande avec un taux de chômage s'établissant à 3.4%. Au niveau national, la stabilité prévaut avec un taux de chômage se fixant à 2.4%.

Concernant les variations mensuelles du nombre de chômeurs-euses dans le canton, des diminutions sont constatées pour toutes les classes d'âge. En effet, les jeunes de moins de 25 ans (-1), les personnes âgées de 25 à 49 ans (-61) ainsi que les plus de 50 ans (-5) voient leur effectif diminuer. En conséquence, le taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) reste stable à 3.6% et le taux de chômage des seniors diminue de 0.1 pt à 2.8%.

En ce qui concerne les secteurs économiques, l'effectif de chômeurs-euses diminue au sein du secteur saisonnier de la construction (-40), des autres activités manufacturières (-14), de l'hébergement médico-social et social (-14), de l'hébergement et restauration (-13), des activités spécialisées scientifiques et techniques (-12) et des activités pour la santé humaine (-12). A l'inverse, une hausse de l'effectif est constatée dans le secteur de l'horlogerie (+20).

*L'ensemble des légendes se trouve à la fin du document*



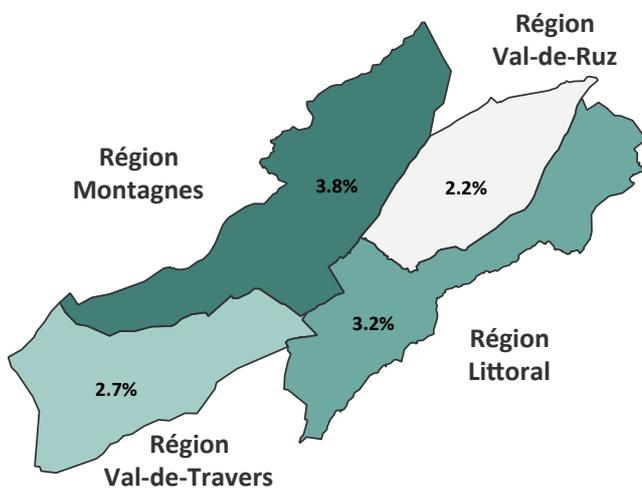
### Taux de chômage

	Mars 2024	Variation mensuelle (en pt)	Variation annuelle (en pt)
Neuchâtel	3.2%	-0.1	+0.5
Suisse romande <sup>7</sup>	3.4%	-0.1	+0.5
Suisse	2.4%	+0.0	+0.4

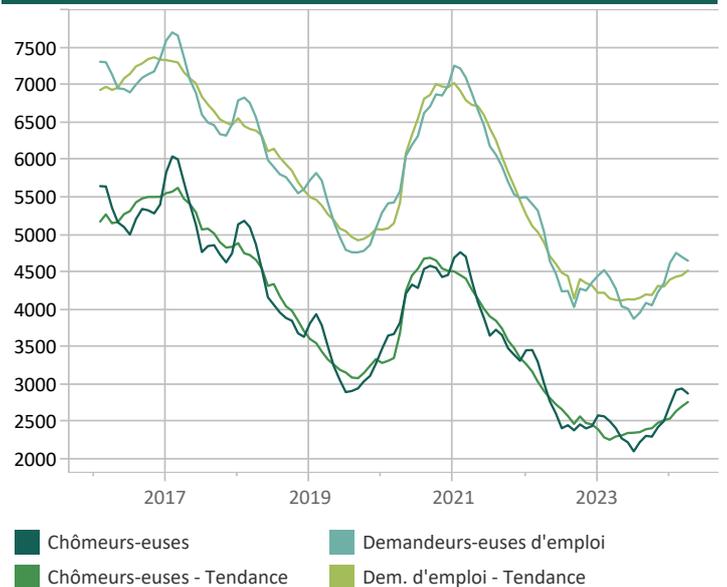
### Nombre de chômeurs-euses selon la durée



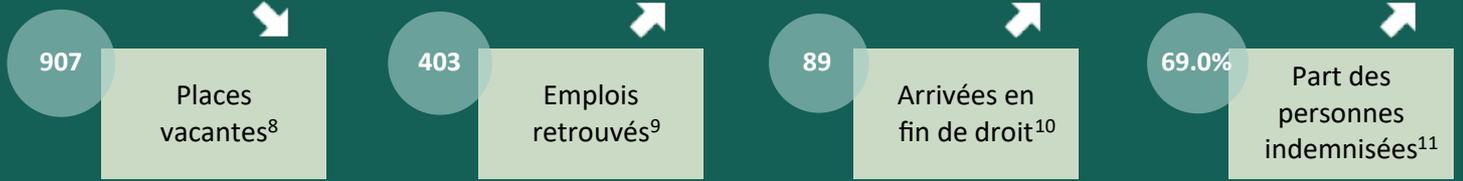
### Taux de chômage selon la région



### Évolution des effectifs

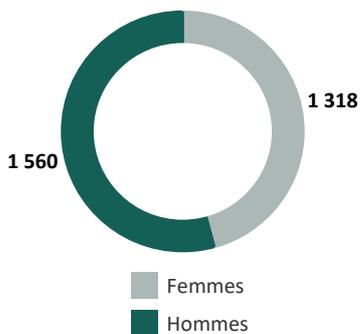


# Chiffres clés et évolutions mensuelles

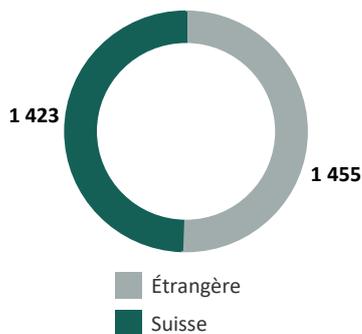


## Profils des chômeurs-euses

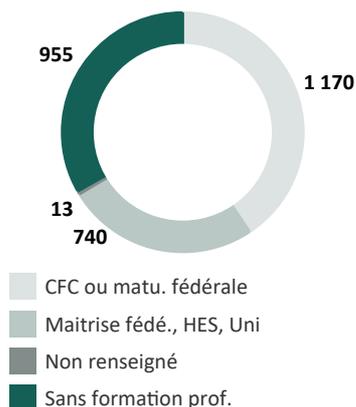
### Selon le sexe



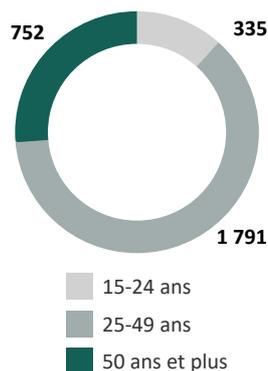
### Selon l'origine



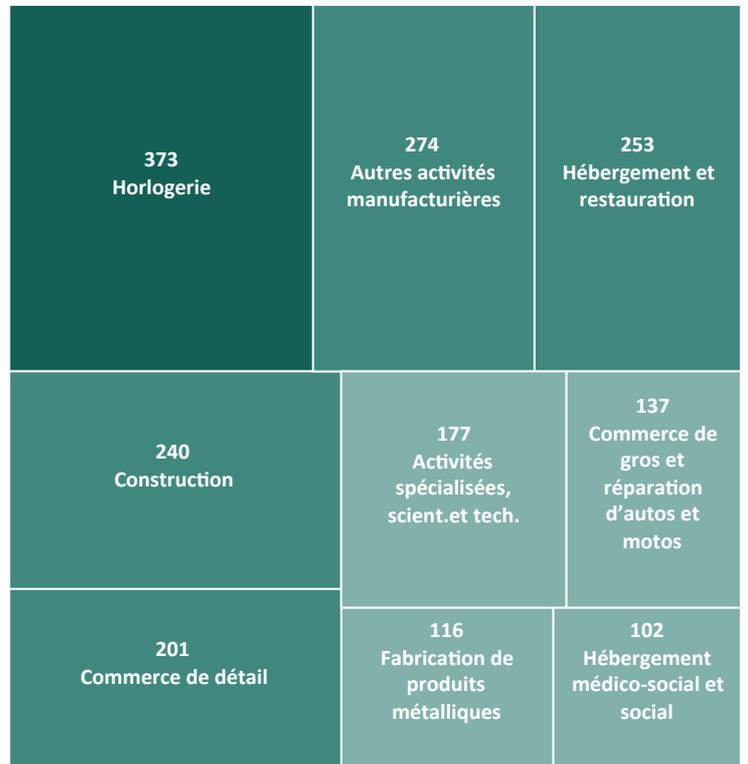
### Selon la formation



### Selon l'âge



## Activités économiques<sup>12</sup> avec les plus grands effectifs de chômeurs-euses



Le regroupement selon les activités économiques (NOGA) vient remplacer l'ancienne version basée sur la dernière profession exercée

La version interactive est disponible sous [www.ne.ch/StatChomage](http://www.ne.ch/StatChomage)

## Publication conjointe du service de l'emploi et du service de statistique

### Informations complémentaires :

#### Service de l'emploi

Mme Valérie Gianoli, 032 889 68 12

#### Service de statistique

M. Gérard Geiser, 032 889 68 22

### LEGENDES :

- 1) Nombre de chômeurs-euses inscrit-e-s le jour de référence divisé par le nombre de personnes actives sur la période 2018 à 2020
- 2) Moins de 25 ans
- 3) De 50 ans à 64 ans
- 4) Personnes inscrites aux ORP, qui n'ont pas d'emploi et qui sont immédiatement disponibles en vue d'un placement Peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage
- 5) Personne inscrite à l'ORP et au chômage depuis plus de 12 mois
- 6) Demandeurs-euses d'emploi, chômeurs-euses et non-chômeurs-euses, inscrit-e-s aux ORP et qui cherchent un emploi
- 7) Région composée des cantons de Neuchâtel, Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud
- 8) Nombre de postes à repourvoir sur le marché du travail annoncés à l'ORP pendant le mois
- 9) Nombre de personnes ayant annulé leur dossier auprès de l'ORP au motif d'une reprise d'un emploi
- 10) Personnes inscrites auprès de l'ORP ayant épuisé leurs indemnités ou étant arrivées à la fin de leur délai-cadre. Les chiffres sont basés sur les données des caisses de chômage et ne sont disponibles qu'avec un décalage de deux mois avec d'éventuels changements rétroactifs.
- 11) Pourcentage de personnes inscrites auprès de l'ORP et touchant des indemnités par rapport à l'ensemble de l'effectif des personnes inscrites. Les chiffres sont basés sur les données des caisses de chômage et ne sont disponibles qu'avec un décalage de deux mois avec d'éventuels changements rétroactifs.
- 12) Branche économique de l'entreprise dans laquelle le-la chômeur-euse a travaillé avant son inscription à l'ORP.

### SOURCES : PLASTA - SECO, service de l'emploi